



Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>

Retard – Paiement du loyer ajusté et somme due

Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>

4 février 2026 à 12:24

À : Marilou [REDACTED]

Cc : Heryck Blackburn <heryckblack@gmail.com>, Steve [REDACTED], Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>, [REDACTED]

Cci : [REDACTED]

Bonjour marilou et steve,

Je ne suis en retard d'aucun paiement, il n'y a pas de nouveau montant qui a fait l'objet d'une entente consensuelle et je ne vous dois absolument rien, bien au contraire et je vous ai expliqué pourquoi. Et la preuve elle-même est dans cette lettre du TAL que vous m'avez transmise par courriel et qui n'a absolument aucune valeur, que ça vous plaise ou non, et qui explicite encore une fois le fait que ce tribunal ne m'a jamais identifié correctement. Ah oui, tout comme ces 72 entités gouvernementales ou autres à lesquelles j'ai écrit.

Et notez-le bien, parce que vous vivez et continuez à entretenir par ignorance, mais là vous le savez, un système juridique commercial frauduleux étranger, une fraude sur l'identité et une juridiction qui ne s'applique pas aux hommes et aux femmes vivants mais à des entreprises qui les émulent. Bref pas les bonnes lois appliquées. Et ceci est commis en toute connaissance de cause par toutes ces entités criminelles que vous appelez vos gouvernements, révélé depuis 2020 avec la pandémie ou encore récemment avec la liste des clients de Jeffrey Epstein dont on parle depuis 7 ans pour réveiller le monde sur ce réseau de pédophiles dans la caste politique et économique.

Vous pouvez continuer à mettre votre tête entre vos deux fesses si vous le voulez, mais je vous le répète, avec ce que je sais et la preuve faite, vous n'allez certainement pas me convaincre de continuer à donner mon consentement à leurs règles et à leurs systèmes corrompus qui vous aveuglent et vous rendent esclaves de leurs soi-disant décision de tribunaux administratifs corporatifs.

Et encore moins, si vous le faites par orgueil ou pour l'argent et parce que vous n'êtes pas capables de vous informer par vous-même pour établir les faits et la vérité, suis-je suffisamment clair?

Cela veut-dire que je ne vais pas payer plus pour un loyer qui en vaut moins parce que les problématiques vont croissantes. Et surtout pas parce que la Ville de Montréal vous fraude avec ses taxes municipales qui augmentent. Et si vous m'avez inventé de toute pièce une dette que vous voulez me forcer à payer au nom d'une fiction mal identifiée que vous avez d'abord nommée Heryck Blackburn et autre par la suite, ceci constitue une fraude commerciale de personification et une tentative d'extorsion sur ma personne.

Et comme je vous l'ai dit, je suis actuellement à chercher les tribunaux compétents pour poursuivre toutes ces entités comme Hydro-Québec par exemple, qui commettent ce genre de crime à mon égard, suis-je suffisamment clair? Aller lire mon spécimen de facture pour eux.

Vous avez le choix d'embarquer dans le train ou de le regarder passer.

Maintenant, si vous pensez être dans votre droit, dans les faits et la vérité de ce qui est juste, nous allons commencer par la base, m'identifier et vous identifier correctement pour ensuite établir quel système de lois s'appliquent réellement, est-ce suffisamment clair?

Je répète donc ce qui a été dit dans mon dernier message, envoyez-moi par la poste votre diligence actuelle avec votre lettre du tribunal en vous adressant à l'homme vivant de cette façon :

eric blackburn
3625, #3 Evelyn
Verdun, Qc, H4G 1P4

Et préparez-vous pour la suite et ses conséquences suivant votre choix, car je vais aller jusqu'au bout de la preuve, je l'ai publiquement écrit, je vous y ai donné accès, suis-je suffisamment clair?

Et réalisez que cela ne se fait pas en deux jours, soyez patients.

Passez une belle journée.

eric

Le mar. 3 févr. 2026 à 11:25, Marilou [REDACTED] a écrit :

Bonjour Eric,

Nous avons encore une fois reçu de ta part l'ancien montant du loyer pour le mois de février 2026, soit 965\$, et non le nouveau montant que tu dois payer, 1108\$, suite à la décision rendue par le Tribunal administratif du logement (TAL) concernant ton loyer situé au 3625, rue Evelyn appartement 3 Verdun, Qc H4G 1P4.

Je te réitère que tu es en retard dans le paiement de plusieurs loyers. En effet, tu n'as pas remboursé la différence entre le montant du loyer que tu as payé et celui que tu devais payer pour les mois de juin 2024 à décembre 2025 suite à la décision du TAL.

Encore une fois nous te demandons de régulariser la situation et de nous verser les montants dus dans les plus brefs délais.

Bonne journée,

Marilou [REDACTED] et Steve [REDACTED]
[REDACTED]

De : Marilou [REDACTED]

Envoyé : 5 janvier 2026 09:35

À : Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>; Heryck Blackburn <heryckblack@gmail.com>

Cc : Steve [REDACTED]

Objet : Rappel – Paiement du loyer ajusté et somme due

Bonjour Eric,

Je fais suite à notre précédent message et à la décision rendue par le Tribunal administratif du logement (TAL) concernant la fixation du loyer, situé au 3625 rue Evelyn, Verdun, Qc H4G 1P4.

Le 1er janvier 2026, tu as payé l'ancien montant du loyer, soit 965\$ et non le nouveau montant.

À ce jour, nous n'avons toujours pas reçu :

- Le paiement du nouveau loyer mensuel de 1108 \$ qui devait être fait au 1^{er} janvier 2026.

- Le montant rétroactif dû, détaillé dans la lettre qui t'a été transmise à deux reprises et que je joins une troisième fois ici.

Je te rappelle que cette décision du TAL est exécutoire et que nous comptons sur ta collaboration pour régulariser la situation sans délai. À défaut de recevoir les montants dus dans les plus brefs délais, nous serons dans l'obligation d'ouvrir un dossier pour non-paiement auprès du Tribunal administratif du logement.

Merci de ta compréhension.

Marilou [REDACTED] et Steve [REDACTED]
[REDACTED]

De : Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>

Envoyé : 11 décembre 2025 12:28

À : Marilou [REDACTED]

Cc : Heryck Blackburn <heryckblack@gmail.com>; Steve [REDACTED]; Eric Blackburn <eric.blackburn.montreal.ca@gmail.com>

Objet : Re: Message de courtoisie

11 décembre 2025

Bonjour Marilou et Steve,

Je vous résume à nouveau la situation, mais vous devez être capables de dépasser votre zone de confort et vos habitudes de pensée pour faire apparaître les faits impensables.

Tout le système politique et ses lois à lequel vous croyez devoir vous soumettre en ce moment (juges, avocats, banquiers, politiciens, policiers, médecins et tout ce qui possède une licence de pratique) est construit et fonctionne sur la base d'une fraude à l'identité en vue de fausses réclamations dans le commerce, point barre. Ce qui explique ce niveau de corruption qui fait la manchette... depuis toujours.

Ceci a été révélé internationalement et nous vivons actuellement les conséquences de cette lutte pour ne pas que ça se sache dans nos chaumières. Évidemment ça nous implique tous car on est pogné dedans, nous y avons consacré nos vies.

En gros, on nous a fait oublier que normalement, t'a pas le droit de taxer un homme ou une femme vivante; mais tu peux taxer une entreprise à leur « **Nom** ».

Et cette fraude a été mise en place bien avant notre naissance partout dans le monde par une élite politico-économique sectaire en utilisant les banques, la monnaie papier, la taxation foncière, l'inflation et le contrôle de l'appareil gouvernemental pour changer le système de lois et ses définitions, ce qui a pourrit nos existences et leur potentiel.

Je suggère de lire cette courte analogie de la « **Fiduciaire du Gouvernement Américain** » « **Anna Von Reitz** » qui le résume également : <https://annavonreitz.com/illusions.pdf>.

Et comme la fraude rend viciée tout ce qu'elle touche, de par la nature des activités de ce qu'est le « **Tribunal administratif du logement Québec** » comme entreprise, tout autant que celles de la « **Régie du Bâtiment du Québec** », aussi connue sous le nom de « **Gouvernement de la province de Québec** » le saviez-vous? ces derniers vont vous laisser y participer pour refiler une augmentation de « **taxes** » sur la base d'un « **contrat vicié** » et d'un « **faux jugement** » dans le commerce.